

# Responsible practice FMH – un solide gage de confiance

**Christoph Bosshard**

Dr méd., vice-président de la FMH, responsable du département DDQ



Les structures de notre système de santé traversent une phase de profonds bouleversements, qui concernent autant d'aspects divers qu'ils comportent de conséquences. Or, c'est précisément dans ce type de circonstances qu'il est important de pouvoir trouver des repères, et de pouvoir en donner. Le Code de déontologie de la FMH se fonde sur des valeurs éprouvées, constitutrices d'un code de conduite pour les médecins, mais qui sont également un gage de confiance pour les patients, le grand public, l'administration et les instances politiques. C'est pour donner davantage de visibilité à cette valeur ajoutée que la FMH a créé son label «responsible practice», qui permet également aux organisations de santé de montrer qu'elles mettent en œuvre activement le Code de déontologie de la FMH, même si elles ne sont pas détenues par des médecins et/ou qu'elles emploient du personnel médical non affilié à la FMH. Il faut néanmoins que le domaine d'activité prépondérant de l'organisation soit la médecine, qu'un ou plusieurs membres de la FMH la dirigent et qu'elle soit placée sous la responsabilité d'un ou de plusieurs membres de la FMH. Pour nos nombreux collègues venus de l'étran-

**Il est important pour notre système de santé de pouvoir s'appuyer sur les valeurs fondamentales du Code de déontologie de la FMH.**

ger aussi, il est important de pouvoir s'appuyer sur ce type de label, ne serait-ce que pour les guider dans le choix d'un employeur. Tant les patients que nos partenaires au sein de l'administration, des assurances et des instances politiques peuvent eux aussi s'y référer,

en toute confiance. Le label permet par ailleurs aux organisations à la recherche de collaborateurs qualifiés de mieux se profiler, en tant qu'organisme offrant un environnement de travail où les valeurs et le code de conduite de la FMH sont vécus et activement promus et mis en œuvre au quotidien. Les processus d'attribution du label et les audits offrent aux organisations certifiées un précieux point de vue externe, en mettant en évidence ce qu'elles peuvent encore améliorer.

**Le label vise à donner plus de poids et de visibilité au Code de déontologie de la FMH et à son indiscutable valeur ajoutée.**

La création du label «responsible practice», un quart de siècle après la promulgation de son Code de déontologie, témoigne de la détermination de la FMH à vivre ses valeurs et à assumer ses responsabilités, fidèle au but inscrit dans son acte fondateur, les Statuts de la FMH. Elle témoigne en particulier aussi du sens des responsabilités des membres de l'organisation, des rangs de laquelle est venue l'impulsion qui a donné naissance au label, il y a cinq ans. J'aimerais remercier ici tous les collègues qui, par leur idées et leur feed-back, et par leur collaboration durant la phase pilote, ont contribué à ce que nous puissions aujourd'hui, chères lectrices, chers lecteurs, vous faire découvrir ce nouveau label. Un merci particulier, enfin, à toutes celles et ceux qui vivent, jour après jour, les valeurs inscrites dans le Code de déontologie de la FMH, pour leur engagement remarquable et leur contribution à la qualité des soins, un aspect que l'on ne met jamais assez en avant.